



CSAL du 23 novembre 2023 :

Déclaration des élu.e.s CGT

Monsieur le Président,

Nous voici réunis une nouvelle fois pour évoquer, au travers des tableaux de bord de veille sociale, indicateurs multiples et autres observatoires les conditions de travail des agents de la DGFIP.

L'année dernière vous reconnaissiez avec nous que notre administration savait multiplier à foison les « thermomètres » en tout genre sans pouvoir en tirer les conséquences et les mesures correctives.

Ces instantanés ont néanmoins le mérite de livrer l'état des esprits des agents ayant répondu à l'enquête, et une fois de plus le constat est affligeant.

Sans nous livrer à un inventaire à la Prévert, il n'est pas inutile de relever que les agents ayant répondu à l'observatoire interne se disent, dans leur majorité, inquiets, désabusés, fatigués, le thème du management exercé revenant comme un des principaux éléments générateurs de cet état d'esprit, les agents indiquant à une écrasante majorité, comme en 2017/2018/2019/2020/2021/2022 que leur direction n'évoluait pas dans le bon sens.

Il faut dire que notre administration connaît un rythme de restructuration effréné tout en détruisant le plus d'emplois publics (35 000 emplois supprimés sur les 20 dernières années, et encore cette année).

Les conclusions de la direction face à ce constat ? Face à la perte du sens du travail et le mal-être grandissant ou la souffrance dans les services, comme nous l'a encore démontré la réforme GMBI ?

Une pause dans les restructurations ? Des revalorisations salariales à la hauteur des efforts consentis et de l'implication des personnels ?

Non, l'inverse, on accélère et on s'évertue à détruire les droits et garanties des agents tout en donnant les pleins pouvoirs aux directions locales en matière de mutation, promotions, recrutements hors statut.

Et au chapitre de la reconnaissance, de l'attractivité des métiers et de la projection dans l'avenir ? Entendons par cela la question salariale et indemnitaire.

La réponse de la DGFIP, au-delà des sempiternels remerciements à l'occasion des cérémonies de vœux est affligeante.

Vous nous répondrez peut-être que les vœux de début d'année, c'est toujours un peu formel. On écrit plus ou moins la même chose chaque année... Le problème, c'est que les discours d'encouragement, vous en avez plein la bouche à tous les niveaux de la hiérarchie, mais quand il faut sortir le porte-monnaie ou des moyens de gratifier les agents, vous avez, à tous les niveaux aussi, un kilo d'oursins dans chaque poche !

Ainsi, alors que les revalorisations du point d'indice, dans un contexte de forte inflation, n'ont en aucun permis un rattrapage (26 % de perte de pouvoir d'achat du point depuis 2000) et que le tassement des grilles se poursuit, le Ministre Stanislas Guérini **vient d'annoncer une année blanche 2024**, considérant que la réduction de la dépense publique est un impératif prioritaire et que les +3,5 % accordés au 1^{er} juillet 2022 valaient pour 2024.

Pour rattraper les pertes depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,60 € et non à 4,93.

Il faut dire que Jupiter en chef a donné sa feuille de route : Mardi 21 novembre, Emmanuel Macron recevait ainsi une centaine de patrons à l'Elysée pour promouvoir le programme « ETIncelles » en direction des petites et moyennes entreprises.

A cette occasion, au sujet des réformes à poursuivre, il a martelé : « *Je vois avec beaucoup d'inquiétude le discours ambiant (...) : les réformes, on peut mettre sur pause. Réveillez-vous ! (...). On a des finances publiques qui me donnent le sentiment qu'on ne peut pas relâcher l'effort. Quiconque pense que le temps est au*

repos, au mauvais compromis, on ne vit pas dans le même monde. »

Il faut bien compenser les 413 milliards débloqués pour le budget militaire.

Concernant la négociation actuellement en cours à la DGFIP, la prime « one shot » programmée pour la fin de l'année pour les personnels aura donné lieu à une situation peu commune.

Il y a quelques jours, dans les « actualités générales » d'Ulysse, la DGFIP annonçait triomphalement un « nouvel accord unanime », soulignant même « la dynamique de négociation collective » sur le volet de l'avancement de carrière dans notre administration. Ce n'était pas trop compliqué, dans la mesure où l'administration n'a fait que pousser les curseurs au maximum de ce qu'elle pouvait faire dans le cadre réglementaire, donc un vote majoritaire des Organisations Syndicales n'était pas très surprenant (même si on est à des années-lumière du compte en matière de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents !).

Une semaine plus tard, la négociation s'est poursuivie sur l'attribution d'une prime « one shot », que le Directeur Fournel avait choisi de n'attribuer qu'aux services qui ont traité le fiasco GMBI.

La discussion avec les représentants du personnel n'a pas permis de faire évoluer sa décision sur le sujet, il a donc choisi d'affecter ces 9 millions d'euros à titre de « dommages et intérêts » aux 18 000 collègues des SIP, CDIF, services informatiques associés à la mission et centres de contacts, qu'il a considéré davantage malmenés par sa politique au sein de la DGFIP que les autres collègues.

De bas en haut de l'échelle, c'est le même mépris des collègues qui effectuent le travail au quotidien

À Bercy, tu réclames une juste répartition d'une « indemnité-pourboire » de fin d'année, on te renvoie dans tes 22 mètres en diffusant un communiqué sur Ulysse qui ne fait même pas référence à la « négociation » qui a eu lieu sur le sujet avec les organisations syndicales représentatives.

Jérôme Fournel peut bien déclarer en vidéo : *« J'ai l'intime conviction que notre raison d'être trouve sa pleine expression dans notre esprit collectif. La fin d'année 2022 avec les élections professionnelles a montré que vous aviez à cœur de poursuivre le dialogue social et de participer à la détermination des règles individuelles et collectives. »*

Le doute n'est plus permis, le directeur général ne fait référence aux organisations syndicales que lorsqu'elles votent unanimement les propositions qu'il a faites. C'est ce que définit le corporatisme cher à la Charte du travail d'un certain maréchal.

Comme vous, M. le directeur, M. Fournel a fait des vœux pleins d'empathie à l'ensemble des personnels en début d'année 2023 et s'assoit dessus, une fois le message publié sur Ulysse.

Ainsi alors que la négociation est soi disant en cours sur le volet de l'indemnitaire pérenne (réunion le 22 novembre et à venir le 1^{er} décembre), on apprend par des fuites sur le forum d'Ulysse que le bon Monsieur Fournel proposerait 3 points d'ACF (13,9 € brut par mois de revalorisation). ROYAL !

Mais l'indécence ne s'arrête pas là.

Jérôme Fournel, explique dans une « note-fessée » adressée à l'ensemble des directeurs départementaux et régionaux : *« Lors de la journée du vendredi 19 mai 2023, de nombreuses carences quant au déroulé de la campagne IR 2023 ont été constatées. Ainsi, concernant les appels téléphoniques, le taux de décrochés a été seulement d'un peu plus de 2 %, hors serveur interactif. »*.

Vu sous cet angle, nous nous rangerions presque à cet argument de défense du service public, seul contre tous.

La « note-fessée » se poursuit par une remontée de bretelles en règle de tous les directeurs locaux : *« Les modalités de déclinaison et d'adaptation : en considération des nécessités de bon fonctionnement et de continuité du service rendu aux usagers, le responsable départemental procède le cas échéant à des ajustements, notamment selon les modalités suivantes : un jour de pont naturel voté en CSAL peut ne pas s'appliquer à certaines unités de travail (les unités de travail concernées seront alors précisées lors du vote en CSAL) ; ses modalités peuvent être adaptées, par la fermeture totale ou partielle des services avec mise en œuvre d'un service minimum pour les missions et prestations ne pouvant être différées ou interrompues. »*.

Le même dirigeant qui a liquidé l'accueil dans l'ensemble des services de la DGFIP s'offusque aujourd'hui qu'il soit fermé une journée au moment de la campagne déclarative des revenus.

M. le directeur, est-ce qu'une journée de réception en moins ou sans téléphone au cours de la campagne IR va changer quelque chose ? Avouez-le, pas plus que le non fonctionnement de la téléphonie via internet (TOIP) pendant plusieurs jours sur l'ensemble de notre administration où les interruptions intempestives et régulières de nos applications informatiques !

On pourrait prendre ce nouvel épisode à la légère et sur le ton de l'humour en paraphrasant feu Jean Lefebvre dans la 7^{ème} compagnie :



Mais l'épisode ne prête pas à rire, le diable se nichant dans les détails, il est un révélateur du profond mépris de la DGFIP pour les agents.

La CGT rappelle ici sa position concernant les ponts : nous sommes favorables à ce que la direction finance les deux ponts celui du 10 mai comme celui du 16 août.

Et sur la question indemnitaire nous rappelons les revendications de l'intersyndicale Finances Publiques :

STOP à la diète !

POUR NOS REGIMES INDEMNITAIRES :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.